

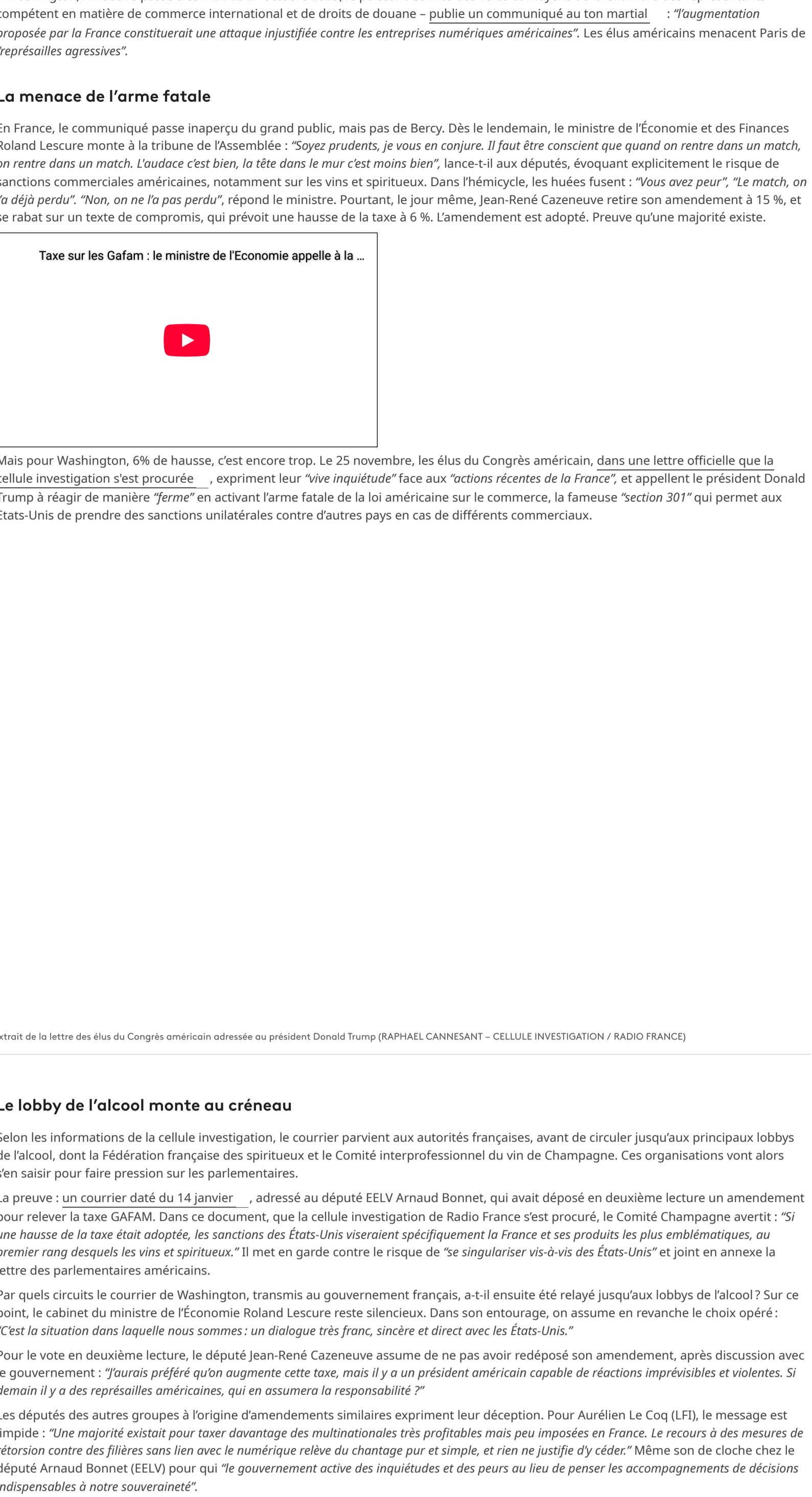
: enquête

Taxe GAFAM : comment la France a cédé aux pressions américaines

[Lire plus tard](#) [44 commentaires](#) **Marie Dupin**, Cellule investigation de Radio France
Radio France

Publié le 16/01/2026 06:27 Mis à jour le 16/01/2026 06:27

Temps de lecture : 7min



Une lettre d'élus du Congrès américain destinée à Donald Trump l'incite à répondre de manière ferme contre une potentielle augmentation de la taxe GAFAM (RAPHAËL CANNESANT – CELLULE INVESTIGATION / RADIO FRANCE)

Une lettre du Congrès américain, obtenue par la cellule investigation de Radio France, révèle comment Washington a exercé une pression directe sur Paris pour empêcher l'augmentation de la taxe sur les géants du numérique, malgré le soutien d'une majorité parlementaire.

Tout commence fin octobre 2025, alors que le Parlement français examine en première lecture le projet de loi de finances pour 2026. Parmi les amendements débattus figure l'augmentation de la taxe sur les services numériques, instaurée en 2019 pour imposer les géants du secteur – Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft – notamment sur leurs revenus publicitaires réalisés en France.

A lire aussi : [Budget : une hausse de la "taxe Gafam" aura des "répercussions", avertit la Chambre américaine de commerce en France](#)

Plusieurs parlementaires de bords politiques différents, dont le député macroniste Jean-René Cazeneuve (Ensemble pour la République), proposent de faire passer la taxe sur les GAFAM de 3 à 15 %. L'objectif est clair : contraindre ces multinationales, structurellement sous-imbimées, à contribuer davantage à l'impôt sur le territoire français.

À Washington, l'initiative passe très mal. Le 27 octobre 2025, le puissant Comité des voies et moyens de la Chambre des représentants – compétent en matière de commerce international et de droits de douane – publie un communiqué au ton martiale : "L'augmentation proposée par la France constituerait une attaque injustifiée contre les entreprises numériques américaines". Les élus américains menacent Paris de "représailles régressives".

La menace de l'arme fatale

En France, le communiqué passe inaperçu du grand public, mais pas de Bercy. Dès le lendemain, le ministre de l'Economie et des Finances Roland Lescure monte à la tribune de l'Assemblée : "Soyez prudents, je vous en conjure. Il faut être conscient que quand on rentre dans un match, on rentre dans un match. L'audace c'est bien, la tête dans le mur c'est moins bien", lance-t-il aux députés, évoquant explicitement le risque de sanctions commerciales américaines, notamment sur les vins et spiritueux. Dans l'hémicycle, les huées fusent : "Vous avez peur", "Le match, on a déjà perdu", "Non, on ne l'a pas perdu", répond le ministre. Pourtant, le jour même, Jean-René Cazeneuve retire son amendement à 15 %, et se rabat sur un texte de compromis, qui prévoit une hausse de la taxe à 6 %. L'amendement est adopté. Preuve qu'une majorité existe.

Taxe sur les Gafam : le ministre de l'Economie appelle à la ...



Mais pour Washington, 6% de hausse, c'est encore trop. Le 25 novembre, les élus du Congrès américain, dans une lettre officielle que la cellule investigation s'est procurée, expriment leur "vive inquiétude" face aux "actions récentes de la France", et appellent le président Donald Trump à réagir de manière "ferme" en activant l'arme fatale de la loi américaine sur le commerce, la fameuse "section 301" qui permet aux Etats-Unis de prendre des sanctions unilatérales contre d'autres pays en cas de différends commerciaux.

Extrait de la lettre des élus du Congrès américain adressée au président Donald Trump (RAPHAËL CANNESANT – CELLULE INVESTIGATION / RADIO FRANCE)

Le lobby de l'alcool monte au créneau

Selon les informations de la cellule investigation, le courrier parvient aux autorités françaises, avant de circuler jusqu'aux principaux lobbys pour relever la taxe GAFAM. Dans ce document, la cellule investigation de Radio France s'en procure, le Comité Champagne avertit : "Si

la hausse de la taxe était adoptée, les sanctions des États-Unis viseraient spécifiquement la France et ses produits les plus emblématiques, au premier rang desquels les vins et spiritueux. "Il met en garde contre le risque de "se singulariser vis-à-vis des États-Unis" et joint en annexe la lettre parlementaire américaine.

Par quels circuits le courrier de Washington, transmis au gouvernement français, a-t-il ensuite été relayé jusqu'aux lobby de l'alcool ? Sur ce point, le cabinet du ministre de l'Economie Roland Lescure reste silencieux. Dans son entourage, on assume en revanche le choix opéré : "C'est la situation dans laquelle nous sommes : un dialogue très franc, sincère et direct avec les États-Unis."

Pour le vote en deuxième lecture, le député Jean-René Cazeneuve assume de ne pas avoir redéposé son amendement, après discussion avec le gouvernement : "J'aurais préféré qu'on augmente cette taxe, mais il y a un président américain capable de réactions imprévisibles et violentes. Si demain il y a des représailles américaines, qui en assumerait la responsabilité ?"

Les députés des autres groupes à l'origine d'amendements similaires expriment leur déception. Pour Aurélien Le Coq (LFI), le message est limpide : "Une majorité existait pour taxer davantage des multinationales très profitables mais peu imposées en France. Le recours à des mesures de rétorsion contre les filières sans lien avec le numérique relève du chantage pur et simple, et rien ne justifie d'y céder." Même son de cloche chez le député Arnaud Bonnet (EELV) pour qui "le gouvernement active des inquiétudes et des peurs au lieu de penser les accompagnements de décisions indispensables à notre souveraineté".

En 2019, lors de la création de la taxe GAFAM, les États-Unis avaient déjà ouvert une enquête au titre de la section 301. Devant le Sénat, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire avait alors dénoncé une initiative américaine sans précédent : "La France est un Etat souverain, elle décide souverainement de ses dispositions fiscales, et elle continuera". Les menaces américaines n'avaient, finalement, jamais été mises à exécution.

En décembre dernier, un rapport d'information mené par des sénateurs de tous bords sur "la nouvelle donne du commerce international" appelle également à "un sursaut français indispensable" et à "tenir bon face aux États-Unis, notamment dans le secteur du numérique".

Contactez la cellule investigation de Radio France

Nous transmettre une information de manière anonyme et sécurisée : [alerter.radiofrance.fr](#)

Nos réseaux sociaux :

- X @InvestigationRF
- Bluesky @InvestigationRF.bsky.social
- LinkedIn Cellule investigation de Radio France
- Instagram @Investigationrf

grands formats

Voir tous les contenus grands formats



44 commentaires

[Partager](#)

Toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "Magazines d'investigation". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre politique de confidentialité.

Notre politique de confidentialité

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGI et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Carte déontologique

Charte du live

Assistant vocal

Dévier un annonceur

Recrutement